

REVALORISATIONS

Une superposition de mesures inconséquentes

Le ministère a présenté aux organisations syndicales ses arbitrages concernant les revalorisations salariales des personnels de l'Éducation nationale à compter de 2021.

Au regard de ces annonces, la CGT Educ'action pointe l'inconséquence du ministère sur une question pourtant essentielle pour les personnels. De plus, le ministre conditionne une éventuelle loi de programmation pluriannuelle aux conclusions du Grenelle de l'Éducation et au soutien des futures propositions ministérielles par les organisations syndicales. Intolérable.

Pour le moment, les revalorisations ne concerneraient que 31% des personnels enseignants, CPE et PsyEN et se limitent seulement à 400 millions pour 2021 puis à 500 millions d'euros annuels à partir de 2022. Loin, très loin de la révolution annoncée par le ministre...

Une revalorisation axée sur les débuts de carrière.

La « prime d'attractivité » annoncée va de 36€ nets/mois (à l'échelon 7) jusqu'à 100 € nets/mois (à l'échelon 2). Elle ne concernera que 31% des personnels enseignants, qui sont dans les quinze premières années de leur carrière. **Pour les autres pas grand-chose...**

Une augmentation minime du taux de promotion.

Une revalorisation du taux de promotion à la **Hors classe** est envisagée pour les personnels accédant à la Hors Classe et qui ne seraient, à priori, pas concernés par la prime d'attractivité. Il s'agit de porter de 17% à 18% le taux de promotion **ce qui représenterait 1700 agents supplémentaires/an.**

Des arbitrages contestables

- Uniquement des primes au détriment d'une augmentation indiciaire et donc des mesures fragiles dans le temps.
- Des augmentations en début de carrière très insuffisantes, alors même que le concours de recrutement est passé à Bac +5.
- Rien ou pas grand-chose pour les milieux et fin de carrière alors que comparée à ses voisins européens, la France est en retrait sur le *salaire statutaire annuel* pour ces personnels.
- Pas de rattrapage du décrochage salarial des personnels de l'Éducation nationale alors que la valeur du point indiciaire a baissé de 16,96% de 2000 à 2017.

FAUX

« Une revalorisation pour tou·tes? »

- Pas un mot sur les personnels contractuels pour lesquels nous revendiquons un alignement sur la grille des personnels titulaires ! A travail égal, salaire égal
- **Les 110000 personnels AESH** sont exclus de ces annonces alors que JM Blanquer s'était engagé à faire de l'école inclusive sa priorité. Rien sur leurs salaires ou leur statut.
- Dans l'immédiat, rien concernant les **personnels ATSS** qui sont exclus de l'enveloppe budgétaire et pour lesquels des discussions catégorielles arriveront ultérieurement. La CGT sera attentive pour que ces personnels ne restent pas oubliés des négociations.

Une prime d'équipement

Le ministre a également annoncé le versement d'une **prime annuelle d'équipement informatique de 150 euros nets** à tous les personnels enseignants « devant élèves ». Cette prime, appelée à être pérennisée, est dérisoire au regard des frais engagés par les personnels pour bénéficier d'un outil de travail suffisant (matériel, abonnements, logiciels...).

Si les stagiaires, les PsyEN et les contractuel-les seront bénéficiaires de cette prime, nous dénonçons le fait que les CPE et les professeur-es documentalistes en soient pour l'heure exclus.

Une prime pour les directions d'École?

Une part des 400 millions d'euros sera utilisée pour des mesures catégorielles (21 millions €) visant les directions d'école et qui reste à finaliser.

Ce qui est présenté comme une avancée majeure par le ministre **correspond strictement au volume financier engagé cette année pour la prime direction de 450€**, versée aux personnels en poste à la rentrée 2020.

Il n'y a donc aucune revalorisation salariale significative pour ces personnels. Pire, cette annonce s'accompagne de la poursuite de discussions inquiétantes sur l'évolution de leur rôle et de leurs missions.




FAUX

Des mesures suffisantes pour valoriser les personnels et les métiers ?

Les annonces du ministre sont loin de compenser les pertes abyssales de pouvoir d'achat subies par les personnels de l'Éducation nationale durant les vingt dernières années.

La crise sanitaire place les personnels de l'Éducation nationale en première ligne pour assurer le fonctionnement de notre système éducatif en période de confinement. Pour les valoriser, mais aussi pour attirer de futurs personnels enseignants, il est indispensable de rendre les carrières plus attractives. Objectif



La CGT Educ'action exige que les revalorisations salariales concernent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, sans exception et sans contrepartie.

La CGT Educ'action revendique une revalorisation salariale immédiate de 400 €, une hausse de la valeur du point d'indice et celle des grilles indiciaires.